

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 24/05/2023

ID : 007-200039808-20230509-2023\_05\_014-DE

SLO

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 9 Mai 2023**

Convocation du 2 Mai 2023

**N° 2023\_05\_014**

**Objet : Finances – Budget principal 2022 – Affectation du résultat**

Le 9 mai 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle Yves SERRE sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Agnès SOPRANI (en remplacement de Jean-Claude DELON)

Absents excusés : Jean-Claude DELON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Anne-Marie POUZACHE, Nadège ISSARTEL, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

**Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances** demande aux conseillers communautaires, après examen du Compte Financier Unique, de statuer sur l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2022.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Considérant** l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement ;

**Décide** d'affecter la somme de 604 962.54 € (six cent quatre mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante-quatre centimes) au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

**Considérant** l'excédent de fonctionnement ;

**Décide** d'affecter la somme de 2 505 897.28 € (deux millions cinq cent cinq mille huit cent quatre-vingt dix sept euros et vingt-huit centimes) au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Yves RIEU